

Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Participation à l'investissement - Budget supplémentaire 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de faire face aux dépenses engagées en 1997, le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon a fait un appel de fonds auprès des différents partenaires.

Le budget du Syndicat Mixte est plus élevé que nous ne l'avions prévu. La participation de la Ville de Besançon à l'investissement pour l'année 1997 s'élève à 426 760 F.

Le crédit voté à cet effet par le Conseil Municipal au Budget Primitif de l'exercice 1997 est de 200 000 F. Il conviendrait donc de prévoir un crédit complémentaire de 226 755 F. Cette dépense serait imputée au chapitre 92.90/ 65718.96047.30200.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- le versement au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon du complément de contribution de 226 755 F,

- l'inscription des crédits correspondants au chapitre sus-indiqué par transfert de :

. 70 000 F du chapitre 92.90/65738. 85021.30200 Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon - Subvention de Fonctionnement,

. 156 755 F du compte de dépenses imprévues, inscrit au BP 1997 au chapitre 940.

«**M. DUVERGET** : Monsieur le Maire, c'est un dossier que j'ai à coeur et qui malheureusement avance lentement me semble-t-il. Je souhaiterais que nous rappelions la volonté d'avoir bientôt un véritable directeur commercial pour ce Parc, c'est-à-dire la volonté d'aller au-delà des fonds baptismaux pour entrer véritablement dans la démarche offensive afin de pouvoir présenter ce qui est déjà tout à fait présentable.

M. LE MAIRE : Nous sommes bien d'accord, Monsieur DUVERGET.

M. JEANNEROT : Je partage tout à fait le point de vue de M. DUVERGET. Nous sommes en train de réfléchir au sein du service à une réactivation de la stratégie pour, en reprenant vos termes d'ailleurs, la rendre plus offensive. Il y a un palier à franchir, nous nous y préparons en ce moment.

M. LE MAIRE : J'espère que nous avancerons.

M. ANTONY : Je me réjouis que le prochain comité adopte la réalisation puisque nous en sommes arrivés à ce point du dossier. Je voudrais souligner aussi pour rendre un petit coup de chapeau à la Région que sur ce dossier du Parc Scientifique, nous avons toujours trouvé l'oreille attentive et partenariale de cette assemblée. Si seulement on pouvait en dire autant de tous les autres partenaires.

M. JACQUEMIN : Je me réjouis d'entendre parler de réactivation, ce n'est pas la première fois d'ailleurs, du Parc Scientifique puisque c'est un projet qui est dans les tuyaux depuis plusieurs années. Ma conviction est qu'il n'y aura pas de réactivation s'il n'y a pas une pensée maîtresse, une architecture sur le projet Parc Scientifique. On n'en est plus effectivement aujourd'hui à gérer des espaces, des zones mais il faut une idée maîtresse de développement qui soit plus précisée qu'elle ne l'est actuellement.

Cela me permet d'évoquer, Monsieur le Maire, un dossier que j'ai poussé d'ailleurs avec la Région aussi qui est celui de l'IRDQ. J'aurais pu en parler tout à l'heure à l'occasion de la SAIEMB, je le fais maintenant puisque c'est plus le lieu de le faire là. Voilà un projet qui correspond à une idée de développement de collaboration avec l'Université, avec les entreprises, un bon projet qui malheureusement n'en finit pas d'aboutir. Je crois que la Ville, même si elle n'y contribue pas de manière importante, elle a fait un apport en terrain, doit se montrer raisonnable dans l'approche de ce dossier notamment à travers les exigences excessives qu'elle a par la SAIEMB pour la récupération d'un loyer. Vous le savez, nous en avons parlé récemment, je compte sur vous pour que vos exigences reviennent à des proportions plus raisonnables si vous voulez débloquer ce dossier de l'IRDQ qui je le répète est un élément de dynamisation du Parc Scientifique.

Ne tenons pas deux discours, mais seulement celui de la concrétisation de ce dossier-là. Ce sera un bon premier pas d'une politique de réactivation du Parc Scientifique, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je ne pense pas que la faute de ces retards incessants soit à mettre au compte de la Ville. Un syndicat mixte comme celui créé pour le Parc Scientifique est difficile et long à manier parce que toutes les collectivités qui en font partie doivent déjà se mettre d'accord, voter des délibérations concordantes et on n'en finit pas de se courir après. Pour le Parc Scientifique, cela a été très long. Vous étiez vous-même parmi les participants actifs pour faire avancer ce dossier.

Pour le problème de l'IRDQ, dès le départ nous avons donné un avis favorable, après cela doit se concrétiser. Je crois que l'apport de la Ville doit être à peu près d'un million. Vous trouvez peut-être, M. le Préfet m'en a parlé, que le loyer est élevé mais il est déterminé par le service des Domaines, que je sache, on ne peut pas faire autrement.

M. ANTONY : Monsieur le Maire, je voudrais ajouter dire simplement que nous avons enfin trouvé après bien des difficultés une solution qui convient à tout le monde. Je ne veux pas polémiquer, mais seulement dire que la SAIEMB qui gère pour le compte de la Ville un certain nombre d'immeubles, c'est notre société patrimoniale s'acquitte très bien de cette tâche. Elle va devoir gérer un immeuble dans le cadre d'une concession d'aménagement et elle se contente d'équilibrer l'emprunt qu'elle doit mobiliser par ce loyer, sans plus.

Je voudrais seulement souligner pour la bonne information de M. JACQUEMIN que M. MAILLARD paie aujourd'hui un loyer de 400 000 F par an. Il aura à payer le même loyer annuel qui n'est pas exorbitant pour une surface double. Je crois qu'il faut qu'on ait ces chiffres en tête pour comparer. C'est vrai qu'il y a des subventions importantes et je pense que c'est bien pour le PSI. La SAIEMB ne fait pas son beurre sur l'IRDQ, elle est là simplement comme SEM patrimoniale chargée de l'immobilier d'entreprises, c'est tout.

M. JEANNEROT : Monsieur JACQUEMIN, nous travaillons bien sûr depuis plusieurs mois, vous le savez, sur ce dossier en liaison comme l'a rappelé Daniel ANTONY avec la SAIEMB qui sera support de l'opération. D'ailleurs, les diverses collectivités vont recevoir dans les prochains jours un courrier précisant le montage proposé et le Conseil Municipal de décembre statuera sur cette question.

Par ailleurs, à l'occasion de la mise en place de l'IRDQ, au prochain Conseil Municipal, nous pourrions rappeler au sein de cette assemblée quelle est l'idée qui nous anime dans la mise en oeuvre du PSI car vous l'imaginez bien, cette idée existe. Nous avons une direction, des objectifs, des cibles et il nous faut, je le disais tout à l'heure, passer à une phase plus active qui est la recherche des investisseurs, de ceux qui viendront animer le PSI. Mais si vous voulez bien, on pourrait mettre à profit le mois de décembre pour réévoquer de manière plus nette encore cette question.

M. JACQUEMIN : Deux remarques Monsieur le Maire. Premièrement je me réjouis de l'évolution qui vient de m'être indiquée et qui est récente, à savoir que le loyer demandé à l'IRDQ sera la stricte récupération par la SAIEMB du coût de l'emprunt, ce qui n'avait pas été la position observée lors de notre dernière réunion avec le Préfet de Région et de la réunion qui a suivi il y a une dizaine de jours. Mais tant mieux si cela évolue, très bien, j'en suis ravi.

Deuxièmement, je suis preneur, Monsieur l'Adjoint, d'un débat sur cette question vitale pour l'avenir du PSI et je souhaiterais que si nous avons un débat pas forcément très long, nous nous donnions comme objectif de retenir deux ou trois idées maîtresses, axes de développement du PSI et d'essayer de développer une stratégie là autour».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 1997.